

Information sur la relation Particuliers

Le présent document donne de l'information importante sur votre relation avec Gestion de Placements Mawer Ltée. Les expressions « **nous** », « **notre** », « **nos** » et « **Mawer** » désignent Gestion de Placements Mawer Ltée. Les expressions « **vous** », « **votre** » et « **vos** » réfèrent à vous à titre de titulaire d'un compte (qui peut être conjoint) géré par Mawer de façon discrétionnaire (le « **compte** »). L'expression « **Fonds mutuels Mawer** » réfère aux organismes de placement collectifs gérés par Mawer.

Le présent document vous est remis lors de l'ouverture de votre compte ou avant que nous commencions à vous fournir des conseils ou à effectuer des opérations dans votre compte. Votre conseiller en placement vous expliquera le contenu de ce document. Nous vous fournirons par écrit une mise à jour au moment opportun si les renseignements contenus dans le présent document font l'objet d'un changement important.

Votre rôle dans notre relation

Il est important que vous jouiez un rôle actif dans notre relation. Nous vous encourageons à :

- **nous tenir informés** en nous fournissant des renseignements complets et exacts au sujet de votre situation personnelle et financière, et en nous informant de tout changement susceptible d'entraîner une modification de votre portefeuille de placement, comme un changement dans vos revenus, vos objectifs de placement, votre profil de risque, votre horizon de placement ou votre valeur nette;
- **vous tenir informés** en examinant la documentation de votre compte, en comprenant les risques et les rendements potentiels de vos placements et en consultant au besoin des professionnels afin d'obtenir des conseils de nature juridique, comptable, fiscale ou financière ou sur la planification successorale et d'autres conseils, et ce, afin de vous assurer que vos objectifs de placement à long terme se réalisent;
- **poser des questions** au sujet de votre compte et demander de l'information sur la façon selon laquelle les transactions sont effectuées;
- **réviser vos placements** en examinant vos relevés de compte et la performance de celui-ci sur une base régulière.

Votre compte géré par Mawer

Mawer gère votre compte sur une base discrétionnaire, ce qui signifie que nous prenons des décisions de placement quotidiennes en fonction de votre énoncé de politique sur les placements. Votre conseiller en placement travaillera avec vous afin de vous bâtir un portefeuille approprié composé de parts des Fonds mutuels Mawer ou, si vous respectez nos exigences minimales, de titres détenus en dépôt fiduciaire.

Le solde minimal du compte est basé sur la relation client par ménage et est de 2 000 000 \$ pour les Fonds mutuels Mawer et de 10 000 000 \$ pour les portefeuilles distincts relatifs aux stratégies sur actions nord-américaines, composés d'actions, de titres à revenu fixe ou d'un mélange des deux.

Les placements que vous possédez dans votre compte dans des titres détenus en dépôt fiduciaire ou dans des Fonds mutuels Mawer et les soldes en espèces ne sont pas protégés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par le Fonds canadien de protection des épargnants ni par aucun autre organisme d'assurance public.

Produits et services exclusifs offerts

Les services offerts par Mawer à titre de gestionnaire discrétionnaire de votre compte ou de vos comptes comprennent les conseils sur la structure du portefeuille, la sélection appropriée de Fonds mutuels Mawer ou de titres détenus en dépôt fiduciaire, l'achat et la vente des titres ainsi que le traitement de questions comme les échéances, les rachats, les souscriptions, les privilèges de conversion, les droits, les bons de souscription, les procurations et les autres changements touchant vos placements, de même que les ententes avec le dépositaire pour le décaissement ou le réinvestissement du revenu.

Il est important de noter que Mawer crée les Fonds mutuels Mawer dont les parts pourraient être détenues dans votre compte et que ceux-ci sont considérés être des produits exclusifs. Il importe également que vous compreniez que Mawer ne vous offre pas la possibilité de détenir des parts d'autres OPC dans votre portefeuille.

Évaluation de la convenance au client et information relative à la connaissance du client

Nous recueillons des renseignements au sujet de votre situation personnelle et financière, de votre horizon de placement, de votre profil de risque, de vos besoins et objectifs en matière de placement et de vos connaissances en matière de placement et nous ferons usage de ceux-ci afin d'évaluer la convenance d'un placement pour vous. Nous recueillons ces renseignements dans le cadre de nos obligations en matière de connaissance du client et nous indiquons ceux-ci dans votre formulaire de renseignements sur le compte et dans votre énoncé de politique sur les placements au moment de votre ouverture d'un compte auprès de Mawer.

Votre **situation personnelle** englobe vos renseignements personnels, qui comprennent votre date de naissance, vos coordonnées, votre état civil, des renseignements sur votre conjoint (s'il y a lieu), le nombre de personnes à charge, des renseignements relatifs à l'emploi, les personnes autorisées à donner des instructions en votre nom et de l'information provenant de tiers.

Information sur la relation Particuliers

Votre **situation financière** comprend le montant de vos actifs financiers (placements) et de votre passif (dette, hypothèque), ainsi que la provenance et le montant de vos revenus. Nous comparons la valeur de vos placements chez Mawer avec le total net de vos actifs financiers (vos actifs financiers moins votre passif).

Votre **horizon de placement** correspond à la période dont vous disposez pour investir. Ce renseignement nous permet d'évaluer à quel moment vous aurez besoin d'une partie ou de la totalité des actifs qui se trouvent dans votre compte ou dans vos comptes en fonction de vos besoins et objectifs en matière de placement.

Votre **profil de risque** désigne votre volonté d'accepter les risques et votre capacité d'assumer d'éventuelles pertes financières. Elle correspond au degré d'incertitude que vous êtes prêt à accepter lorsque vous prenez une décision de placement.

Vos **besoins et objectifs en matière de placement** comprennent les besoins en liquidité et les objectifs financiers dont vous nous avez fait part.

Vos **connaissances en matière de placement** correspondent à votre niveau de compréhension et à vos expériences antérieures en finance et en placement. Votre compréhension des marchés financiers, du risque relatif et des limites de différents types de placements, ainsi que de la façon dont le niveau de risque accepté affecte votre rendement éventuel, nous aide à établir votre profil de risque.

Nous utilisons les renseignements que vous nous fournissez afin de déterminer quels placements sont appropriés pour être détenus dans votre compte ou dans vos comptes, en examinant la faisabilité, le caractère raisonnable et la probabilité d'atteindre vos objectifs financiers. Nous nous pencherons uniquement sur les produits exclusifs offerts par Mawer et nous n'évaluerons pas si des produits non exclusifs seraient préférables, pires ou équivalents pour répondre à vos besoins en matière de placement et pour atteindre vos objectifs de placement.

Avoirs fondés sur les directives du client : Dans certaines circonstances précises, nous pourrions accepter des directives de votre part concernant la détention de certains titres en dépôt fiduciaire dans votre compte. Ces circonstances seront précisées dans votre formulaire de renseignements sur le compte et dans votre énoncé de politique sur les placements et confirmées avec vous de temps à autre. Nous transigerons sur ces titres uniquement lorsque nous recevrons un ordre écrit de votre part à ce sujet.

Nous vous rencontrerons périodiquement afin de revoir vos situations personnelle et financière et vos avoirs en portefeuille, de même que pour mettre à jour les renseignements que nous avons à votre sujet, et ce, afin de s'assurer que ces derniers sont à jour et exacts et que vos avoirs en portefeuille vous conviennent encore.

Nous vous remettons une copie de votre formulaire de renseignements sur le compte et de votre énoncé de politique sur les placements ainsi que d'autres documents se rapportant à votre compte, le cas échéant, au moment de l'ouverture de votre compte. Des exemplaires mis à jour et signés de vos documents seront également mis à votre disposition.

Garde de vos actifs

Par mesure de protection, vos actifs et les actifs détenus par les Fonds mutuels Mawer doivent être conservés séparément et détenus en fiducie auprès d'un dépositaire qualifié. Les dépositaires peuvent inscrire vos actifs au nom d'un prête-nom; cependant, vous demeurez le propriétaire véritable de ces actifs.

Si vous investissez dans un Fonds mutuel Mawer, vous détiendrez des parts de ce fonds et ces parts seront inscrites en votre nom dans les livres et registres de l'International Financial Data Services (IFDS), l'agent chargé de la tenue des registres des fonds.

Si vous investissez dans des titres détenus en dépôt fiduciaire (des actions et des obligations en particulier) chez Mawer, vous devrez détenir vos actifs auprès d'un dépositaire. Si vous n'êtes pas déjà en relation avec un dépositaire, nous pourrions vous recommander d'utiliser les services de RBC Services aux investisseurs et de trésorerie ou, dans certains cas, ceux de Services de compensation Fidelity Canada s.r.l. ou de Banque Nationale Réseau indépendant. Ces dépositaires sont des dépositaires qualifiés au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable et sont indépendants de Mawer. Lorsque nous vous recommandons un dépositaire, nous prenons en compte sa réputation, son efficacité opérationnelle et son aptitude à fournir les services requis pour nos stratégies d'investissement.

Les actifs de placement détenus par un dépositaire pourraient potentiellement être perdus :

- si le dépositaire fait faillite ou devient insolvable;
- si les systèmes de technologies de l'information du dépositaire font l'objet d'un bris;
- en raison d'une fraude, d'une conduite volontaire ou téméraire, de la négligence ou d'une erreur de la part du dépositaire ou des membres de son personnel. Mawer effectue régulièrement des vérifications diligentes auprès des dépositaires qu'elle recommande afin de discuter avec eux de toute préoccupation, notamment au sujet de problèmes de niveaux de services, de problèmes opérationnels et de problèmes de conformité.

Information sur la relation Particuliers

Accès à vos actifs détenus par un dépositaire

Mawer détient un pouvoir de négociation sur vos actifs détenus par un dépositaire, ce qui nous permet d'acheter, de vendre et de régler des titres en votre nom. Si vous donnez à Mawer l'autorisation écrite de poser les gestes qui suivent, nous aurons accès à vos actifs et nous pourrons :

- transférer des sommes de votre compte ou de vos comptes à votre compte bancaire ou à un tiers (faisant l'objet d'une entente déjà existante uniquement – les nouvelles ententes ne sont pas permises);
- effectuer des retraits de votre compte ou de vos comptes afin de payer les frais de gestion de placement de Mawer;
- transférer des actifs entre vos comptes détenus chez Mawer.

Le fait d'accorder l'accès à vos actifs à Mawer — même dans le cadre des cas énoncés ci-dessus — vous expose à un risque potentiel de perte :

- si nos systèmes de technologies de l'information font l'objet d'un bris;
- en raison d'une fraude, d'une inconduite volontaire ou téméraire, de la négligence ou d'une erreur de la part de Mawer ou des membres de son personnel.

Afin de réduire le risque de perte, Mawer a mis en place des contrôles opérationnels et s'assure contre le risque de perte, lorsque cela est possible.

Frais et dépenses

Mawer vous facture des frais de gestion pour gérer votre compte. Nous ne facturons aucuns frais transactionnels ou opérationnels ni ne facturons de frais de service, de frais de garde, de frais de transfert, de frais de fermeture de compte, de frais de régime enregistré, de commissions, de frais d'échange ou de changement, de frais de vente, de frais de rachat ou tous autres frais pour l'ouverture, l'administration ou la tenue de votre compte.

Si vous investissez dans un Fonds mutuel Mawer, certaines actions relatives à l'achat et au rachat de votre placement dans un Fonds mutuel Mawer donné peuvent être assujetties à des frais pour opérations à court terme, la description complète de ces frais figurant dans les documents de placement de chaque fonds. Les dépenses en lien avec l'administration quotidienne de Mawer ne sont pas imputées aux Fonds mutuels Mawer.

Si vous investissez dans des titres détenus en dépôt fiduciaire ou si votre compte est détenu auprès d'un dépositaire, certains frais ou certaines dépenses pourraient vous être facturés par les tiers qui vous fournissent des services en lien avec votre compte, notamment tout dépositaire qui détient les titres de votre compte et les courtiers qui effectuent des opérations sur les titres pour votre compte. Les frais et les dépenses que pourraient vous facturer ces tiers varieront de temps à autre et seront déduits de votre compte si vous y avez consenti.

Si vous avez retenu les services d'un planificateur financier ou d'un gestionnaire de grande fortune, ceux-ci pourraient vous facturer des frais pour leurs services en lien avec votre compte chez Mawer.

Si nous investissons une partie ou la totalité des actifs de votre compte dans d'autres types de fonds d'investissement, vous devrez également supporter une partie des frais et des autres dépenses que nous payerons à ces fonds.

Les frais et les dépenses ont une incidence directe sur la performance de votre compte et réduiront votre rendement.

Rapports communiqués aux clients

Mawer vous fera parvenir les rapports suivants sur une base trimestrielle ou annuelle, selon le cas :

- **Rapport sur les mouvements dans le portefeuille** – comporte des renseignements au sujet des opérations qui ont été effectuées dans votre compte au cours de la période visée par le relevé, notamment la date de la transaction, des renseignements sur l'opération, le nom des titres souscrits, vendus ou transférés et leur nombre, le prix unitaire, la valeur totale de l'opération et tout gain réalisé ou perte subie.
- **Rapport sur l'évaluation du portefeuille** – fait état de vos avoirs actuels incluant le nombre de parts que vous détenez, le coût par part, le coût comptable, le cours, la valeur marchande et le revenu annuel estimé à la date du relevé.
- **Rapport sur le rendement** – représente de façon graphique les variations cumulatives de la valeur marchande de votre compte, votre taux de rendement calculé selon une méthode de pondération en fonction du temps écoulé depuis la création (à ce jour, 1 an, 5 ans et 10 ans), le rendement en dollars et l'apport net.
- **Rendement annuel et résumé des frais (MRCC II)** – détaille vos rendements selon une méthode de calcul du taux de rendement pondéré en fonction des flux de trésorerie externes qui prend en compte les valeurs marchandes, les frais que vous avez payés pour les services d'investissement qui vous ont été fournis et les flux de trésorerie.

Information sur la relation Particuliers

Emploi d'un indice de référence

Un indice de référence est une mesure par rapport à laquelle le rendement de vos placements est comparé. Nous ne fournissons pas d'information comparative dans vos relevés de compte. Nous fournissons cependant des indices de références du rendement pour chacun des Fonds mutuels Mawer. Les indices de références du rendement que nous utilisons sont ceux qui constituent, selon nous, les bases de comparaison les plus raisonnables pour évaluer le rendement de chaque fonds. Nous vous encourageons à consulter le www.mawer.com afin d'en apprendre davantage sur les indices de référence.

Emprunts pour effectuer un placement

Des titres peuvent être achetés avec de l'argent comptant, en recourant à un emprunt ou en combinant de l'argent comptant et des fonds empruntés. Si l'achat de titres est effectué avec de l'argent comptant, le pourcentage de gain ou de perte correspondra au pourcentage d'augmentation ou de diminution de la valeur des titres. Le fait de recourir à un emprunt pour acheter des titres amplifie les gains ou les pertes sur vos placements. Cet effet est appelé « l'effet de levier ».

Nous n'offrons pas d'effet de levier pour votre compte chez Mawer. Si vous contractez un emprunt auprès d'un tiers afin d'effectuer un placement dans votre compte, il importe que vous compreniez les modalités de votre convention de prêt. Il vous incombera de rembourser votre prêt et de payer l'intérêt qui y est associé, ce qui pourrait vous obliger à vendre les placements utilisés pour garantir le prêt. Veuillez obtenir conseil auprès de votre prêteur afin de comprendre les détails de votre convention de prêt.

Risques associés à un placement

Avant de prendre une décision en matière de placement, il est important de considérer vos objectifs de placement, votre profil de risque et les risques associés aux placements que vous envisagez. Nous vous aiderons à comprendre ces risques et les incidences qu'ils pourraient avoir sur les rendements de vos placements. En règle générale, il existe une corrélation étroite entre le degré de risque associé à un placement donné et la possibilité que la valeur du placement augmente à long terme. Toutefois, les risques du placement varient selon le type de placement.

Une description des risques associés aux placements dans les Fonds mutuels Mawer a été énoncée dans le document de placement de chaque fonds. Nous vous encourageons à lire attentivement ces risques avant d'investir dans tout Fonds mutuel Mawer.

Si votre compte est investi dans des titres détenus en dépôt fiduciaire, certains risques de placement pourraient s'appliquer selon le type de titres que vous détenez.

Les risques de placement peuvent comprendre les suivants :

Risque de placement général – l'évolution des taux d'intérêt, la conjoncture économique et les changements touchant le marché et les sociétés peuvent faire varier fréquemment et modifier substantiellement la valeur de vos placements.

Risque propre aux capitaux – la valeur d'un placement au moment de sa disposition peut être nettement inférieure au montant investi.

Risque propre à l'absence de liquidité – votre placement pourrait être difficilement convertissable en argent.

Risque de change – les titres libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien subissent les effets de la fluctuation du dollar canadien par rapport à la monnaie dans laquelle les titres sont libellés.

Risque de taux d'intérêt – les taux d'intérêt futurs incertains peuvent faire fluctuer le revenu ou la valeur marchande des titres.

Risque économique – le risque inhérent aux activités et aux résultats de l'entité ou du secteur dans lequel vous investissez, y compris le risque associé à l'effet de levier ou au niveau d'endettement que l'entité dans laquelle vous investissez a atteint pour financer ses actifs.

Traitement des plaintes

Le texte qui suit présente un résumé de notre procédure de résolution des problèmes de clients que nous avons conçue dans le but d'assurer un règlement rapide et efficace des problèmes ou des plaintes qui surviennent dans le cadre de notre relation avec vous.

Tout d'abord, nous vous recommandons de discuter des préoccupations ou des plaintes que vous avez avec le conseiller en placement responsable de votre compte. Si le conseiller en placement ne réussit pas à y répondre ou si vous êtes mal à l'aise d'en discuter avec lui, vous pouvez envoyer un courriel à complaints@mawer.com.

Dépôt d'une plainte auprès de nous

Dites-nous quel est le problème, quand celui-ci s'est produit et ce à quoi vous vous attendez. Nous accuserons réception de votre plainte par écrit, dès que possible, habituellement dans les cinq jours ouvrables suivant sa réception. Nous pourrions vous demander de nous donner des précisions ou

Information sur la relation Particuliers

d'autres renseignements pour nous aider à régler votre plainte. Vous pouvez nous aider à la régler plus rapidement en formulant celle-ci dès que possible, en répondant rapidement si nous vous demandons d'autres renseignements et en gardant une copie de tous les documents pertinents comme les lettres, les courriels et les notes de conversation avec nous.

Nous communiquons normalement notre décision par écrit dans les 90 jours de la réception d'une plainte. La décision comprendra un résumé de la plainte, les résultats de notre enquête, notre décision de faire une offre pour régler la plainte ou de rejeter la plainte ainsi qu'une explication de notre décision. Si notre décision est retardée et que nous ne pouvons vous la communiquer dans un délai de 90 jours, nous vous en informerons, vous expliquerons le motif du retard et vous indiquerons quand nous vous communiquerons la décision.

Si la décision ne vous satisfait pas, vous pourrez être admissible au service indépendant de règlement des différends de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (« OSBI »).

Soumission d'une plainte à l'OSBI

Vous pourriez être admissible au service indépendant et gratuit de règlement des différends de l'OSBI si nous ne vous communiquons pas notre décision dans les 90 jours suivant la réception de la plainte ou si notre décision ne vous satisfait pas. L'OSBI peut recommander le paiement d'une indemnité maximale de 350 000 \$. Le service de l'OSBI est offert à nos clients. Vous pouvez aussi soumettre votre plainte au service de règlement des différends de votre choix, à vos frais, ou vous adresser aux tribunaux. N'oubliez pas qu'il existe des délais de prescription pour engager une action en justice.

Vous êtes admissible au service de l'OSBI si votre plainte vise les activités de courtage ou de conseil de notre société ou de ses représentants, vous avez déposé votre plainte auprès de nous dans les six ans suivant la date où vous avez eu ou auriez dû avoir connaissance de l'événement dont elle découle et vous déposez votre plainte auprès de l'OSBI dans les délais précisés ci-après.

En effet, des délais s'appliquent. Si nous ne vous communiquons pas notre décision dans les 90 jours, vous pouvez soumettre votre plainte à l'OSBI après ce délai. Si notre décision ne vous satisfait pas, vous disposez de 180 jours après la réception de notre réponse pour soumettre votre plainte à l'OSBI.

Communiquer avec l'OSBI

Courriel : ombudsman@obsi.ca

Téléphone : 1 888 451-4519 ou 416 287-2877 à Toronto.

L'OSBI traite les plaintes de façon confidentielle et informelle. Il ne s'agit pas d'un tribunal et vous n'avez pas besoin d'un avocat. Au cours de son enquête, l'OSBI peut vous interroger et interroger nos représentants. Nous sommes tenus de collaborer avec l'OSBI. L'OSBI sera davantage en mesure de vous venir en aide si vous lui fournissez rapidement tous les renseignements pertinents, notamment votre nom et vos coordonnées, notre nom et nos coordonnées, les noms et coordonnées de nos représentants visés par la plainte, la description de votre plainte et tous les documents pertinents, y compris la correspondance et les notes de discussion avec nous. Lorsque l'OSBI a terminé son enquête, il formule des recommandations à votre intention et à notre intention. Ni vous ni nous ne sommes liés par ces recommandations. L'OSBI peut recommander le paiement d'une indemnité maximale de 350 000 \$. Si vous demandez un montant plus élevé, vous devez accepter que votre indemnité ne dépasse pas ce plafond si vous vous adressez à l'OSBI. Si vous souhaitez obtenir une indemnité supérieure à 350 000 \$, vous devriez envisager une autre option, notamment une action en justice, pour obtenir le règlement de votre plainte.

Pour de plus amples renseignements au sujet de OSBI, visitez le www.obsi.ca/fr.

À l'intention des clients du Québec seulement

Si notre procédure de résolution des problèmes de clients ou son issue ne vous satisfont pas, vous pouvez demander à Mawer de transmettre une copie de votre dossier de plainte à l'Autorité des marchés financiers, qui peut agir comme médiateur si elle le juge approprié et que vous et Mawer en convenez.